



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le 9 mai 2011 à 19h30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard. Sont présents, messieurs les conseillers:

René Guimond	# 1
Danny Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Stéphane Boutin	# 4
Denis Paris (ABSENT)	# 5
Benoit Dépot	# 6

ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Gaudreault.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 068-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point «varia» ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rapport des vérificateurs : dépôt des états financiers
5. État de la station de pompage : Dépôt du Rapport de BPR
6. Travaux d'aménagement de la piste piétonnière et cyclable – route 265
 - 6.1. Avancement des travaux
 - 6.2. Problématique des égouts pluviaux
7. Travaux piste multifonctionnelle
 - 7.1. Aménagement
 - 7.2. Réparation pont mitoyen (Fortierville-Parisville)
 - 7.3. Excréments de chiens
8. Appel d'offres : Vérification comptable 2011-2012-2013
9. État de l'entretien de la chaussée : Rapport au MTQ
10. Adoption du règlement 303-2011 concernant les chiens
11. Avis de motion – modification règlement sur la délégation pouvoir
12. Nouvelle image graphique
13. Jeux d'eau – Loisirs de Parisville
14. Retour sur la séance d'information – Gaz de Schiste
15. Assurances collectives
16. Sondage internet – Présentation à Sogetel
17. Récupération des matériaux secs et circulaire gros rebuts
18. Fêtes du 15e anniversaire du PLPD
19. Finances
 - 19.1. Dépenses
 - 19.2. Salaires
20. Rapport des élus
21. Correspondances

- 22. Varia
 - 22.1 Puisard : drainage terrain de balle
- 23. Période de questions
- 24. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 4 AVRIL 2011

Rés 069-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Dany Boucher que le procès-verbal du 4 avril 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

04. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS :
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux dispositions du code municipal, la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, s.e.n.c.r.l. Comptables agréés, dépose les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2010.

05. ÉTAT DE LA STATION DE POMPAGE :
DÉPÔT DU RAPPORT DE BPR

Rés 070-11

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 6 décembre 2010 (rés. 218-10) une étude plus approfondie des installations d'eau potable a été commandée afin de faire le bilan complet sur l'état des systèmes, d'identifier les travaux à réaliser et d'établir un plan d'intervention pour remettre les installations d'eau potable à niveau.

CONSIDÉRANT QUE le rapport nous a été présenté par M. Louis Bouchard, ing. et Marc Sansfaçon, ing. de la firme BPR.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de procéder à la première étape sur la réalisation des travaux de tuyauterie, en lançant un appel d'offres et d'effectuer l'analyse du dossier sur le fonctionnement et les démarches à suivre pour l'accès au programme de subvention de la taxe d'accise afin de réaliser ces travaux.

Adoptée.

06. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE PIÉTONNIÈRE
ET CYCLABLE – ROUTE 265

06.1. AVANCEMENT DES TRAVAUX

Rés 071-11

M. François Gaudreault, directeur général, fait rapport de l'avancement des travaux d'aménagement de la piste piétonnière et cyclable.

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires seront à la charge de la municipalité pour des travaux non prévus au préalable lors de l'entente (épandage de la terre extraite, enlèvement d'une ancienne conduite enfouie);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le Conseil accepte qu'il y ait des extras à prévoir au contrat.

Adoptée.

06.1. PROBLÉMATIQUE DES ÉGOUTS PLUVIAUX

Rés 072-11

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux d'aménagement de piste piétonnière et cyclable situé sur la route 265, des problématiques au niveau des sections de tête ont été constatées lors du déblai du réseau pluvial.

CONSIDÉRANT QUE ce réseau, appartenant au Ministère des Transports du Québec, est adjacent aux travaux en cours.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Municipalité a négocié et pris entente verbale avec M. Pascal Fontaine, chef des opérations au Centre de services du MTQ de Nicolet afin que :

- les matériaux sont fournis par le MTQ;
- la main-d'œuvre et la signalisation soient aux frais de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la main-d'œuvre des travaux est estimée à 9880\$ et que la signalisation à partir du 28 avril s'élève à 480\$/jour.

CONSIDÉRANT QUE selon la même entente, les travaux de main-d'œuvre ainsi que la signalisation seront remboursés à 50% par la subvention obtenue par le MTQ.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le Conseil accepte l'entente obtenue auprès du MTQ et que les travaux de réparation des puisards soient réalisés.

Adoptée.

07. TRAVAUX PISTE MULTIFONCTIONNELLE

07.1 AMÉNAGEMENT ET AVANCEMENT DU DOSSIER AU CPTAQ

Les travaux d'enlèvement des roches et d'essouchage devraient reprendre très bientôt. La température du printemps retarde considérablement le début des travaux.

Des vérifications auprès des agents responsables des dossiers au CPTAQ nous confirment que le dossier est toujours en période d'analyse. Le dossier est tout de même complexe à analyser et plusieurs éclaircissements nous ont été demandés en cours d'analyse. En plus, un nombre record de dossiers leur sont parvenus en automne dernier ce qui retarde le processus d'analyse. L'orientation préliminaire devrait être produite au cours des prochaines semaines.

07.2. RÉPARATION PONT MITOYEN (FORTIERVILLE-PARISVILLE) PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Rés 073-11

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait prévu, à son budget 2011, de remplacer les madriers de bois du platelage du pont dans la piste multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de BMR Matériaux Fortierville au coût de 47.50 \$ du madrier de pruche traité 8 x 4 x 14;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville accepte de partager les coûts des matériaux et de la main-d'œuvre pour les travaux;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la municipalité de Fortierville fasse l'achat d'une soixantaine de madriers de pruche au coût de 47.50 \$ chacun plus les taxes. La moitié de la facture des matériaux nous sera chargée. Les inspecteurs des deux municipalités collaboreront pour la réalisation des travaux.

Adoptée.

07.3. EXCRÉMENTS DE CHIENS

Rés 074-11

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes de citoyens nous sont parvenues au sujet de la présence d'excréments et de chiens sans laisses sur la piste multifonctionnelle et sur le terrain de la petite gare;

CONSIDÉRANT la soumission de Signotech pour 5 assemblages d'affiches (chien en laisse, interdiction excréments, et amendes) au montant de 176,87\$ incluant les taxes.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la municipalité de Parisville agisse en mettant sur pied un programme de sensibilisation en mettant des affiches à plusieurs endroits, et à faire un bref rappel à la population de la réglementation en vigueur via une circulaire.

Adoptée.

08. APPEL D'OFFRES : VÉRIFICATION COMPTABLE 2011-2012-2013

REPORTÉ

09. ÉTAT DE L'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE : RAPPORT AU MTQ

Rés 075-11

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs appels faisant constat de fissures et de nids-de-poule sur la chaussée des routes 226 et 265.

CONSIDÉRANT QU'un rapport détaillé de la dégradation de la chaussée a été présenté au Ministère des Transports, centre de services de Nicolet.

CONSIDÉRANT QU'ils nous font mention par voix de courriel que les trous plus problématiques seront colmatés à l'asphalte froide dès que possible et que les autres seront ajoutés sur la liste des travaux d'été.
PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de prendre connaissance du rapport qui a été remis au MTQ et de faire un suivi rigoureux auprès d'eux afin d'avoir une bonne qualité de chaussée afin d'assurer de l'entière satisfaction des résidents et usagés du réseau routier de Parisville.

Adoptée.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT #303-2011 CONCERNANT
LES CHIENS

Rés 076-10

ATTENDU QUE le conseil juge approprié de modifier le règlement #264-2001 afin d'y inclure de nouveaux articles;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le **4 avril 2011** et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'adopter le présent règlement qui porte le numéro 303-2011 sous le titre de "**Règlement concernant les chiens**", qu'il soit consigné au livre des règlements, qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

Chien adulte: un chien de plus de six (6) mois d'âge.

Chien-guide: un chien entraîné pour guider un handicapé visuel ou pour pallier à tout autre handicap.

Gardien : est réputé gardien, le propriétaire d'un chien, la personne qui en a la garde ou l'accompagne ou le propriétaire, l'occupant ou le locataire de l'immeuble ou du logement ou vit le chien.

Municipalité: Municipalité de la paroisse de Parisville.

Article 3

Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix.

Article 4

Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien :

- a. qui a déjà attaqué ou mordu un animal ou un être humain;
- b. de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelé "pit-bull").

Article 5

Tout propriétaire de chien visé à l'article 4 b), doit s'en départir dans les soixante jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 6

L'inspecteur municipal ou l'organisme peut capturer ou saisir au domicile de son gardien et mettre en fourrière, en cage ou à l'enclos un chien constituant une nuisance telle que définie à l'article 4 et

l'euthanasier dans les 48 heures suivant sa capture, si son gardien ne l'a pas réclamé dans ce délai sur paiement des frais de garde à la municipalité et en s'engageant par écrit à se départir du chien dans les 24 heures suivant sa remise par la municipalité.

Article 6.1

L'inspecteur municipal ou l'organisme peut capturer ou saisir au domicile de son gardien et mettre en fourrière, en cage ou à l'enclos un chien constituant une nuisance telle que définie à l'article 7 et l'article 10. Le gardien d'un chien capturé peut en reprendre possession dans les soixante-douze (72) heures suivant sa capture, sur paiement des frais de garde à la municipalité, le tout sans préjudice aux droits de la municipalité de poursuivre pour les infractions au présent règlement qui ont pu être commises.

Si le chien n'est pas réclamé dans le délai mentionné ci-avant, ledit chien pourra être euthanasié ou donné à une tierce personne par l'inspecteur municipal. Le propriétaire d'un chien qui désire reprendre un animal qui a été donné à une tierce personne après le délai réglementaire de 72 heures devra prendre entente avec le nouveau propriétaire du chien.

Article 7

Constitue une nuisance et est ainsi prohibé le fait qu'un chien:

- a. cause un dommage à la propriété d'autrui;
- b. fouille dans les ordures;

Le gardien d'un chien dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.

Article 8

Constitue une nuisance et est ainsi prohibé:

l'omission pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement, par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les excréments de son chien.

Article 9

Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Article 10

Le gardien ne peut laisser le chien errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire du chien.

Article 11

Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.

Article 12

Le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à visiter et à examiner, entre 07h00 et 19h00 toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices doit recevoir cette personne et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

Quiconque entrave de quelque façon le travail de l'inspecteur municipal lors de l'application d'une disposition des présentes, contrevient à ce règlement.

Article 13

L'inspecteur municipal peut être chargé de l'application de tout ou parti du présent règlement.

Article 14

Le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal, le secrétaire-trésorier ou son adjoint à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement en conséquence l'inspecteur municipal, le secrétaire-trésorier ou son adjoint à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

DISPOSITIONS PÉNALES

Article 15

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Relativement à l'article 12, le contrevenant est passible d'une amende de 100,00\$.

Relativement aux autres articles de ce règlement, le contrevenant est passible d'une amende de 50,00 \$.

Article 16

Est par la présente abrogée:

a) le règlement numéro 264-2001 intitulé «Règlement concernant les chiens»

Article 17

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11. AVIS DE MOTION
MODIFICATION RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION POUVOIR

Rés 077-11

AVIS DE MOTION NO 304-2011

Je, Dany Boucher, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement de modification intitulé : "Règlement no 304-2010 pour modifier le règlement no 252-1997 concernant la délégation au secrétaire-trésorier et à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats:

- montants autorisés
- conditions et exceptions

Donnée à Parisville, ce 9 mai 2011.

12. NOUVELLE IMAGE GRAPHIQUE

Rés 078-11

La Municipalité de Parisville désire se doter d'un logo qui partagera, avec les armoiries, la symbolique de sa tradition d'agriculture. Par son allure jeune et dynamique, ce nouveau logo, aux couleurs campagnardes, propose un regard vers l'avenir, vers un développement prospère de la collectivité.

Aujourd'hui, la municipalité de Parisville a une vision d'avenir. Elle aspire à consolider sa base agricole tout en mettant ses énergies pour attirer promoteurs, commerces et futurs résidents dans un milieu accueillant et dynamique.

Les couleurs:

Le vert: Symbolise le calme, la nature, l'agriculture, des traits marquants pour la municipalité.

Le jaune or: Le jaune or est la couleur de la moisson, il symbolise la Richesse des habitants qui fait de Parisville une collectivité aux couleurs distinctes.

Le bleu: Complémentarité au jaune, elle assit le logo sur l'aspect «Eau» de la région où sillonne la petite rivière du Chêne, qui se jette dans le Fleuve St-Laurent.

La typographie à empattement choisie marque l'aspect traditionaliste de la municipalité. Légèrement inclinée elle démontre une souplesse, un dynamisme et un regard vers l'avenir.

Les courbes vertes situées en haut de la typographie rappellent des herbes au vent, tandis que les courbes vertes sous la typographie représentent un champ en culture, moteur économique de la région.

Les courbes aux teintes de bleues, rappellent les deux cours d'eau majeurs qui font partie du paysage de la région.

Les recherches et la conception graphique du logo ont été réalisées par Monsieur François Gaudreault B.A.A., directeur général de la Municipalité de Parisville.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, que la nouvelle image graphique de la Municipalité soit approuvée et utilisée telle que présentée.

Adoptée.

13. JEUX D'EAU – LOISIRS DE PARISVILLE
APPUI DE LA MUNICIPALITÉ

Rés 079-11

CONSIDÉRANT QUE les loisirs de Parisville désirent déposer une demande au pacte rural volet régional pour leur projet de parc de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville s'est dite favorable au projet en leur proposant deux terrains destinés à la revente d'une valeur approximative de 12 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire contribuer financièrement au projet de diverses façons et selon diverses conditions :

- Contribution financière directe de 3000\$;
- Contribution financière de 2000\$ via le pacte rural volet municipal;
- Branchement des installations aux divers réseaux (aqueduc et égout) d'une valeur approximative de 1000\$.
- Entretien du terrain et assurances responsabilités (valeur +/- 1000\$/an)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire fixer les conditions suivantes :

- Réduire le coût de projet d'au moins 10 000\$ (soumissions d'autres entreprises, partenariat, don, etc.);
- Recherche de commandites d'au moins 5 000\$;
- Campagne de financement du projet pour au moins 2 000\$.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de recommander le projet au pacte rural volet régional, de faire la demande afin de réserver les fonds de 2000\$ au pacte rural volet municipal, présenter un montage financier auprès des municipalités limitrophes afin d'obtenir une contribution financière et d'obtenir un appui au projet des autres municipalités de la MRC de Bécancour.

Adoptée.

14. RETOUR SUR LA SÉANCE D'INFORMATION – GAZ DE SCHISTE

Rés 080-11

Monsieur Benoit Dépot nous fait un bref retour sur la séance d'information sur les gaz de schiste.

Un comité de vigilance à Parisville a donc été constitué suite à cette rencontre afin de conscientiser les citoyens et citoyennes à signer des renonciations d'ententes avec les industries gazières. Ces actions ont été prises suite au rapport du BAPE dans l'attente d'un bail type.

M. Dépot propose également d'offrir la possibilité aux gens intéressés de venir visionner le documentaire «Gazland» à la salle municipale, lors d'une rencontre subséquente, d'inviter les industries (Talisman Energy) à venir exposer leurs arguments afin de débattre et mieux connaître l'envers de la médaille et d'envoyer une circulaire pour publiciser cette rencontre.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoît Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, que la municipalité prête gratuitement la salle municipale pour ces deux activités et que les frais d'envoi d'une circulaire pour publiciser cette rencontre soit payée par la municipalité.

Adoptée.

15. ASSURANCES COLLECTIVES

Rés 081-11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe au régime d'assurances collectives de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la Firme ASQ nous a indiqué dans son rapport annuel qu'il fallait prévoir des hausses au niveau de la prime d'assurance collective due au résultat du rapport d'expérience;

CONSIDÉRANT QUE l'Excellence (Industrielle Alliance) prévoit une importante hausse pour la prochaine année de la police (23%);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'accepter la hausse de 23% proposée par l'Industrielle Alliance pour le régime d'assurances collectives.

Adoptée.

16. SONDAGE INTERNET – PRÉSENTATION À SOGETEL

Rés 082-11

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait réaliser un sondage dernièrement afin de connaître les besoins en télécommunication des citoyens de Parisville.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le directeur général présente un rapport à l'entreprise Sogetel afin de connaître leurs intentions en matière de développement.

Adoptée.

17. RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX SECS ET CIRCULAIRE GROS REBUTS

Rés 083-11

CONSIDÉRANT QU'une collecte de matériaux secs aura lieu le 28 mai prochain dans le stationnement de la salle du Centre pour les résidents de la Municipalité de Parisville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la Municipalité prenne entente avec Les Entreprises Jacques Beudet pour la location d'un camion 3 essieux pour mettre les matériaux secs, de faire la demande à M. Normand Pérusse pour que les matériaux soient mis dans le camion à l'aide de son tracteur et que les matériaux soient transportés jusqu'aux installations de la compagnie Enfoui bec, à St-Grégoire. Une circulaire sera distribuée afin d'aviser la population de cette collecte ainsi que la collecte des gros rebuts du 17 mai prochain.

Adoptée.

18. FÊTES DU 15E ANNIVERSAIRE DU PLPD

Rés 084-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de mandater Jean-François Bienvenue à accompagner M. Grimard dans l'organisation d'une fête soulignant le 15e anniversaire du parc Linéaire du petit Deschailons.

Adoptée.

19. FINANCES

19.1. DÉPENSES

Rés 085-11

Dépenses avril 2011

Date Trans.	Nom	Description	Montant
2011/04/01	ENTREPRISES JACQUES BEAUDET	DÉNEIGEMENT 5/5	4 778,06
2011/04/01	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENF. AVRIL 2011	1 157,41
2011/04/06	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS FED JANV, FEV, MARS 2011	1 565,51
2011/04/06	CSST	CSST JANV, FEV, MARS 2011	349,31
2011/04/06	MINISTÈRE QUÉBEC	PAL MARS 2011	388,70
2011/04/06	MUN ST-PIERRE-LES-BECQUETS	ENTENTE INTER-MUNICIPALE	1 139,25
2011/04/06	REVENU QC DAS	DAS JANV, FEV, MARS 2011	3 799,12
2011/04/06	SSQ	REER MARS 2011	391,90
2011/04/15	PASCAL PÉRUSSE	DÉNEIGEMENT 5/5	2 147,56
2011/04/20	CSST	AVIS DE COTISATION	509,95
2011/04/26	COOP DE PARISVILLE	HUILE CHAUFFAGE BUREAU	887,30
2011/04/26	COOP DE PARISVILLE	GANT POUR TEST D'EAU	12,31
2011/04/26	COOP DE PARISVILLE	CELLULE PHOTO-ÉLECTR. CROIX	26,62
2011/04/26	COOP DE PARISVILLE	AMPOULE CROIX DE CHEMIN	38,89
2011/04/26	COOP DE PARISVILLE	HUILE CHAUFFAGE BUREAU	635,03
2011/04/26	COOP DE PARISVILLE	CADENAS POUR RADAR	10,23
2011/04/26	COOP DE PARISVILLE	HUILE CHAUFFAGE SALLE	1 236,38
2011/04/26	DENIS LEMAY	ENTREPOSAGE RADAR S.Q.	113,93
2011/04/26	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	COLLECTE DÉCHETS ET RECY.	3 759,81
2011/04/26	GROUPE AST	NUTUELLE D EPRÉVENTION	56,96
2011/04/26	INDUSTRIELLE ALLIANCE	ASS. COLL. AVRIL 2011	775,31
2011/04/26	KONICA MINOLTA	PHOTOCOPIES MARS 2011	35,87
2011/04/26	OUELLET COLETTE	KILOMÉTRAGE & LIVRES BIBLIO	71,93
2011/04/26	VISA AFFAIRES	VISA MARS 2011	210,57
2011/04/27	ADMQ	CONGRÈS ADMQ 2011	512,66

Total 24 610,57

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

19.2. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois de mars a été déposé au conseil.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Jean-François Bienvenue

- Rencontre avec France Laquerre de L'APHMRCB

Dany Boucher

- Route Chandonnet

Benoît Dépot

- Demande son remplacement à la rencontre Culturel

Stéphane Boutin

- 15 inscriptions au camp de jour ainsi qu'au terrain de jeu
- Jeudis sportifs

Maurice Grimard

- Comité Bassin versant

- Assemblée des maires
- CLD
- Vente pour taxes
- Chantier touriste
- Nouveaux DG MRC (candidature)
- Gala entrepreneuriat
- Rencontre service incendie
- Souper ADQ

21. CORRESPONDANCES

- Subvention (PAERRL)
- Rapports financiers et annexes

22. VARIA

22.1 PUISARD : DRAINAGE TERRAIN DE BALLE

Stéphane Boutin demande au conseil de faire la vérification du drainage du terrain de balle. Il semble y avoir un problème, car l'eau ne s'égoutte plus.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sylvain Paris, fait la demande au conseil pour une date pour la modification de ses systèmes d'aqueduc et d'égout. Il suggère le 31 mai puisqu'il est en vacances.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 21h25, et qu'une séance ordinaire soit tenue le 6 juin 2011.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signent au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Rés 086-11

Maurice Grimard, Maire

François Gaudreault, Directeur général
et secrétaire-trésorier